



NEWSLETTER

Avril



Mars



1. **MOVIE CLUB** continue avec « **Danse avec les Loups** » de et avec Kevin Costner au Cinéma Pathé Liberté – Toulon le mardi 2 Mai. Comme ce film dure 3 heures, il est programmé à 18h00.
2. **SAVE THE DATE ! Le Congrès de France Etats-Unis National sera à Vichy les 6 et 7 mai 2023.** Tous les adhérents sont les bienvenus ! Le mass email avec tous les détails à été envoyé deux fois déjà.
3. **SOIREE JAZZ** -- Samedi 3 juin de 19h00-23h00 à la Tour Royale. Les informations seront envoyées avec l'inscription un mois avant.
4. **INDEPENDENCE DAY** -- Fête – le mardi 4 juillet 12h00 – 15h00 avec repas assis sous forme de BBQ au Village Club IGESA Le Pradet.
5. **COIN de CONVERSATION en ANGLAIS** – a redémarré en février à la Serinette, 8 Place Adolphe Béguin, Toulon. Si vous êtes intéressé, veuillez contacter Carissa Le Brazidec 06.84.05.62.09.

La Saint Patrick est un jour de Fête en Irlande, célébrant tout à la fois un héros national mais aussi la St Patrick, et oui, un Irlandais. En France où cette fête semble trouver de plus en plus une belle résonance, on trouve des concerts de musique celtique et de joyeuses célébrations un peu partout dans les pubs avec de la bière, parfois verte, qui coule à flot.

En ce qui nous concerne, une quarantaine de personnes étaient présentes pour le célébrer dans une ambiance bien sympathique. ... Mais à en croire l'effervescence autour de cette fête, deviendrait-il, aussi et bientôt, un saint national français ... ?



Avez-vous des problèmes d'informatique? L'Association recommande Pierre-François SUMIEN, informaticien. Tél.06 51 28 79 70. Précisez-lui que vous êtes adhérent de France Etats-Unis Toulon.

Association (Loi de 1901) **FRANCE ETATS-UNIS TOULON VAR OUEST**
 Siège: 33 Impasse Médicis, La Garde 83130
 Courrier : Boite Postale 5095 - 83092 Toulon Cedex
 SIRET: 424 288 934 00021 Secrétariat **Tel: 06 71 78 84 16** (L/V 9.00/12.00 et 14.00/18.00)
 e-mail: contact@franceusatoulon.org
 WEB SITE: <http://www.franceusatoulon.org>



MOT DU PRESIDENT

Chers adhérents, chers amis,

L'année 2023 est désormais bien entamée et nos activités associatives ont repris un rythme satisfaisant. L'Assemblée Générale s'est déroulée comme prévu le 25 février avec une assistance satisfaisante à laquelle nous avons pu présenter nos projets pour les mois à venir.

Tout d'abord, j'aimerais vous rappeler que les comités de France Etats-Unis ont été exceptionnellement invités à l'Ambassade Américaine à Paris en présence de Madame l'Ambassadrice ! Evènement organisé par France Etats-Unis National. Ce fut une journée magnifique. Je tiens également à vous rappeler que le Congrès National se tiendra cette année les 6 et 7 mai à Vichy et que tous les adhérents seront les bienvenus.

Nous organisons désormais le Movie-club au cinéma Pathé-Liberté selon une nouvelle formule qui demande encore à être rodée. Le cycle des conférences a également repris. Et nous venons de célébrer une Saint Patrick festive au restaurant Le Brasseur à la satisfaction d'une quarantaine d'entre nous.

Notre prochaine activité importante sera le concert de jazz qui aura lieu comme la tradition s'en est établie dans le cadre prestigieux de la Tour Royale le samedi 3 juin, avant que nous organisions un peu plus tard la commémoration de la fête nationale américaine du 4 juillet. Les occasions de nous réunir ne manqueront donc pas et j'espère vous y retrouver nombreux.

Je vous demande également, de ne pas oublier, s'il vous plait, de mettre à jour votre cotisation pour 2023, si vous ne l'avez pas déjà fait.

Take care and see you soon. Kevin L. Little, President

Au revoir Suzy



Suzy Dahon nous a quitté ce 10 mars. Suzy, adhérente de notre association depuis aussi longtemps qu'il m'en souviene et certainement membre depuis bien plus longtemps que moi, était un pilier de ce groupe.

Artiste peintre, elle avait participé à différentes expositions et, pour notre plaisir, aux nôtres en 2005 au Cercle Naval, en 2014 à la Galerie de la Porte d'Italie et à la Mairie de Toulon en 2015.

Elle était également une amie fidèle du groupe de patchwork et ne manquait que rarement nos célébrations.

Sa présence et son joli sourire nous manqueront.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Kevin LITTLE
Vice-président	Claude ARATA
Vice-président	Jean-Marc MIGNEREY
Secrétaire Générale	Jacqueline SANTI
Secrétaire adjoint	Gérard GACHOT
Trésorier	Patrick VON MEISS
Administrateurs	Michel HASENFORDER
	Carissa LE BRASIDEC
	Jacqueline MARTIN LOMBARD
	Marie-Pierre de VILLARS

NEWSLETTER TEAM (Comité de Rédaction)

Editeur en chef	Marie-Noëlle LITTLE
Chroniqueurs	Anne GACHOT
	Gérard GACHOT
	Steve RANKIN
	Jacqueline SANTI
Remerciements photos	Mairie de Toulon
	Stéphane COLLANGE



LE MOVIE CLUB DE FEU – par *Jacquie MARTIN LOMBARD*

Histoire

Quelques mois après le viol et le meurtre de sa fille, Mildred, la formidable actrice France Mac Dormand découverte dans Fargo, décide d'installer trois panneaux publicitaires mettant en évidence l'inertie de la police dans cette affaire.

C'est alors que les choses se compliquent entre les forces de l'ordre et les habitants de cette ville que nous découvrons pas aussi honnêtes que l'on pourrait le croire.

Au travers de ces trois panneaux nous découvrons une mère courage, dure à cuire, rebelle, mais également ravagée, détruite, emplie de culpabilité.

Jamais la violence n'a été aussi jouissive, servie par des personnages souvent détestables, parfois ignobles, mais tellement humains.

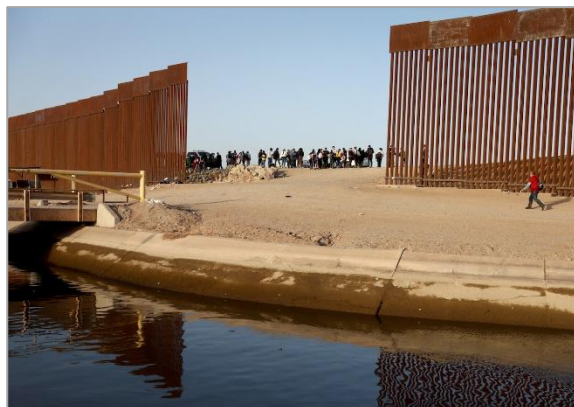
Puis se pose la question, ces panneaux, vengeance ou justice, provocation ou appel au secours ?

A vous d'y répondre, mais au delà de ces considérations voilà un film tel que nous les aimons, qui nous donne envie de cinéma, et qui nous donne rendez vous pour une autre aventure cinématographique.



Le Yuma Gap sur la frontière avec le Mexique : un nouvel Ellis Island ?

La brèche de Yuma fait référence à une section incomplète du mur frontalier entre les États-Unis et le Mexique près de Yuma, en Arizona. Cette brèche est l'un des nombreux points d'entrée pour les migrants non autorisés qui pénètrent illégalement sur le territoire américain. En ce qui concerne les chiffres quotidiens, la brèche de Yuma n'est que la troisième en importance sur la frontière sud-ouest, traitant entre deux et huit mille migrants par semaine. À titre de comparaison, le poste d'immigration d'Ellis Island, à New York, a accepté en moyenne 1 900 immigrants par jour entre 1900 et 1914.



D'après ce que nous savons des opérations menées à Yuma Gap, les États-Unis gèrent actuellement un système parallèle d'ouverture des frontières qui s'ajoute au système légal d'immigration fondé sur les visas. Le personnel de la patrouille frontalière américaine nous dit que les immigrants arrivent à Yuma Gap en provenance de 140 pays. Ces pays comprennent non seulement des pays d'Amérique Latine tels que le Pérou, l'Équateur, le Guatemala, le Venezuela et le Nicaragua, mais aussi le Cuba, Haïti, l'Inde, la Chine et la Russie.

L'itinéraire habituel consiste pour les immigrants à se rendre à Mexico City, puis à prendre un vol intérieur jusqu'à la ville frontalière de Mexicali. Depuis l'*Aeropuerto Internacional de Mexicali*, les immigrants



voyagent en voiture (Uber ou autre moyen de transport organisé à l'avance) à travers la campagne désertique jusqu'au poste frontière du barrage de Morelos à Los Algodones, soit une distance de 56 km selon Google Maps. Après avoir franchi le barrage de Morelos du côté des États-Unis, les immigrants qui demandent l'asile marchent jusqu'à la base du mur frontalier et attendent que la patrouille frontalière les transporte jusqu'au centre de

traitement fédéral de Yuma.

La plupart des immigrants non autorisés qui arrivent à Yuma Gap ont payé des sommes importantes aux cartels de la drogue qui opèrent dans les villes frontalières afin de garantir leur arrivée "en toute sécurité". Les frais payés dépendent de leur pays d'origine. Les immigrants des pays d'Amérique Latine paient environ 7 000 dollars par personne, tandis que les immigrants iraniens peuvent être facturés 30 000 dollars et les immigrants russes jusqu'à 50 000 dollars.

Après l'enregistrement et les entretiens au centre de traitement, la Border Patrol approuve la poursuite du voyage pour la grande majorité des immigrants non autorisés, soit vers l'une des 564 villes sanctuaires des États-Unis, soit vers une ville choisie par le migrant. Avec l'aide d'ONG locales, la Border Patrol fournit également aux immigrants un abri, de la nourriture, des vêtements, des soins médicaux, des téléphones et des allocations en espèces pour financer leur voyage en bus ou en avion. En échange de leur libération à l'intérieur des États-Unis, les migrants doivent accepter de comparaître devant un tribunal local de l'immigration pour déterminer la validité de leur demande d'asile.

Les détracteurs de la politique d'ouverture des frontières du gouvernement américain affirment que la grande majorité des immigrants non autorisés sont des migrants économiques qui n'ont pas d'antécédents crédibles de persécution dans leur pays d'origine. Compte tenu de l'arriéré de deux ans des demandes d'asile et du rôle des villes sanctuaires dans le blocage de l'exécution des ordres d'expulsion par l'US

Immigration and Customs Enforcement (ICE), ces critiques concluent qu'il est très probable que les immigrants non autorisés pourront rester aux États-Unis indéfiniment.



Denver, dans le Colorado, est un exemple de ville sanctuaire qui a adopté des lois visant à faire en sorte que les immigrants se sentent les bienvenus, quel que soit leur statut juridique. Depuis le 9 décembre 2022, la ville de Denver a accueilli plus de quatre mille immigrants non autorisés. Afin de les protéger contre les procédures d'exécution de l'ICE, Denver a adopté des lois qui interdisent aux employés de la ville de divulguer le statut d'immigration d'une personne ; et ils empêchent l'ICE d'interroger les détenus dans les prisons de la ville sans mandat judiciaire. La photo de la gauche montre les dispositions d'hébergement d'urgence prises à court

terme le 7 décembre 2022 pour l'arrivée de 150 immigrants non autorisés en provenance de la frontière sud-ouest.

Le Bureau du recensement et des statistiques montre que le nombre de personnes nées à l'étranger aux États-Unis est passé de 45 millions en janvier 2021 à 47,9 millions en septembre 2022 (14,4 % de la population), soit une augmentation de 2,9 millions. Les registres du gouvernement indiquent que 1,13 million de personnes sur cette augmentation ont été légalement autorisées à entrer aux États-Unis, ce qui implique que les 1,77 millions restants ont été admis en tant qu'immigrants non autorisés sur une période de 21 mois. Cela correspond à un taux d'immigration de 2 810 personnes par jour, dont la grande majorité est arrivée par la frontière américano-mexicaine.

Simon Hankinson, ancien consul général du consulat des États-Unis à Marseille et aujourd'hui chercheur principal à la Heritage Foundation à Washington, a récemment publié dans le *Washington Examiner* une critique d'une politique gouvernementale qui « permet à des millions de personnes de passer avant les familles et les demandeurs d'emploi qui attendent dans la file d'attente des services d'immigration légale pour obtenir un visa. » Il écrit que ces « coupeurs de file sont récompensés par des autorisations de travail, des prestations publiques et aucune chance sérieuse d'être obligés de partir. Le Congrès peut mettre fin à cette mascarade en adoptant une loi limitant le pouvoir de libération conditionnelle du président et en exigeant que les étrangers se trouvant à la frontière soient maintenus à l'étranger pendant que leur demande de protection ou d'asile est examinée. C'est la meilleure chose à faire pour les communautés et les citoyens qui souffrent de l'afflux d'immigrants illégaux et de drogues illicites déclenché par les politiques d'ouverture des frontières de M. Biden. »

Steve Rankin

Notes:

Simon Hankinson, www.washingtonexaminer.com/restoring-america/fairness-justice/bidens-abuse-of-power-at-the-border.

Excellent vidéo sur “what is really happening on the US/Mexican border” (43-mins, English with subtitles).
<https://www.youtube.com/watch?v=-MPcGL3Tfac>

Virginia Allen at the Yuma Gap at 03h30 :
www.dailysignal.com/2023/03/11/i-went-southern-border-3-a-m-is-what-i-saw/

Un whisky de 170 ans d'âge par Gérard Gachot

Ce mois de décembre 1854 devait être fatal au paquebot à vapeur *Westmoreland* alors qu'il doit affronter une tempête dont le Lac Michigan est fréquemment le théâtre en hiver, en particulier lors du franchissement de la passe entre les deux îles de Manitou.

Des vagues de 6 mètres balayent le pont du petit navire qui a embarqué 34 passagers. Le combat est inégal et le bateau coule en baie de Platte entraînant avec lui 17 de ses passagers.

Le naufrage fait la une des journaux car le *Westmoreland* convoyait une importante quantité de pièces d'or destinées à payer la solde des soldats d'un fort de l'armée situé sur la rive du lac. Le navire transportait en outre une cargaison de 280 barils de whisky.

La légende du trésor devait, au cours des années qui suivirent, attirer nombre de chercheurs d'épaves sans résultat positif, jusqu'à ce qu'un certain Ross Richardson, historien et plongeur amateur, se passionne pour l'aventure. Plusieurs années durant, s'appuyant sur les récits historiques et les cartes anciennes, il va parcourir le lac à bord de son bateau, équipé d'un sonar pour la circonstance. Et sa persévérance sera récompensée en juillet 2010, il localise l'épave par 60 mètres de fond. Il raconte son expérience dans un livre : *The search for the Westmoreland*.

Toutefois Richardson ne pouvait légalement explorer l'épave et encore moins envisager de récupérer sa cargaison. En effet une loi de l'Etat de Michigan interdit aux plongeurs amateurs d'intervenir sur une épave sans autorisation. Cette loi s'inscrit dans le cadre d'une loi fédérale de 1987 qui « *affirme l'autorité des gouvernements des Etats pour réclamer et gérer les épaves abandonnées sur les terres submergées des Etats* ».

Mais Richardson, qui a sollicité les médias et capté l'attention de plusieurs universités, va parvenir à ses fins et, 10 ans après l'avoir découverte, le 24 juin 2020 il explore l'épave avec son équipe. Ils vont identifier les pièces d'or et plusieurs barils de whisky, mais toujours contraints par la réglementation, ils ne pourront pas les récupérer.

L'épave, dans un excellent état de conservation, constitue un véritable musée empli de mobilier et autres reliques datant du début du XIX^{ème} siècle. Quant aux pièces d'or, qui présentent en outre une grande valeur numismatique, on estime leur valeur à plus de 20 millions de dollars. Le whisky, dont on ignore quelle quantité a résisté à l'environnement aquatique, constitue un alcool exceptionnellement rare pour lequel les distilleries locales ont exprimé leur intérêt pour l'acquérir aux fins de tests et bien sûr de revente.



Ross Richardson explore l'épave du *Westmoreland*



LES PEINTRES AMERICAINS *par Jacqueline SANTI*



Connaissez-vous GRANT WOOD ? Il est né le 13 février 1891 à Anamosa dans l'Iowa et il est mort le 12 février 1942 à Iowa City.

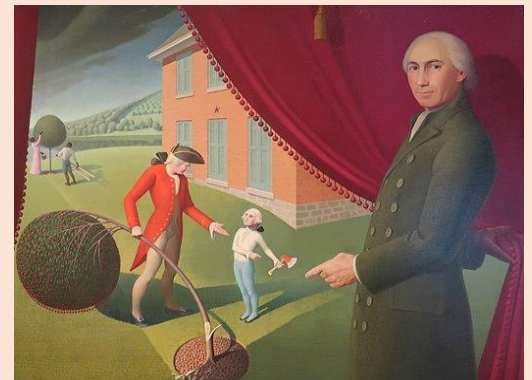
Il est surtout connu pour ses peintures réalistes de la vie rurale du Midwest, et c'est une des figures principales de l'école régionaliste américaine.

Formation : il a suivi des cours (Minneapolis School of Design, School of the Art Institute à Chicago), a été designer. Il fait son service militaire en 1917, puis va à Paris en 1920 et fréquente l'Académie Julian en 1925. Il se rend en Allemagne, puis retourne en Amérique. Il sera professeur

d'université de 1934 à 1941.

Influences : il va être influencé par les artistes allemands et flamands des 15^{ème} et 16^{ème} siècles, et va découvrir son style : une peinture réaliste, qui représente les personnages en rendant visible leur condition et leur métier, et en les munissant d'un objet caractéristique dans les mains

Œuvres : laissez-moi vous parler d'abord d'**American Gothic (1930)**, tableau d'un réalisme pur et dur, qui se trouve à Chicago, au « Art Institute ». Nous voyons une maison atypique, avec sa fenêtre aux trois arcs en ogive, comme dans les églises gothiques. Nous voyons un paysan debout à côté de sa fille célibataire. Leur regard est captivant. La fille porte un col claudine blanc et une blouse marron à imprimé colonial ; sa broche est un camée orange. Elle a la bouche pincée, et des rides à la commissure des lèvres. Son expression est sombre et soucieuse. L'homme a lui aussi un air austère ; il porte des lunettes, son visage est allongé et sa bouche fine, il est atteint de calvitie. Il porte une chemise sans col, une salopette en denim, une veste noire, et il tient une fourche à trois dents. Une grange rouge est visible à droite en haut. La verticalité domine dans ce tableau, sauf dans le cas des arbres ronds naïfs derrière la maison.



Grant Wood s'est inspiré de la maison Dibble, remarquée en 1930, à Eldon dans l'Iowa. Pour la fille c'est sa sœur qui lui a servi de modèle et qui porte un bijou de famille ; quant à l'homme, c'est un dentiste connu du peintre.

Ce tableau a été peint après le krack boursier de 1929 ; il évoque l'Amérique profonde et dénonce les inégalités liées à la Grande Dépression. Malgré des critiques favorables, dont celle de Gertrude Stein, les habitants de l'Iowa ont été furieux : ils se sont vus dépeints comme des « puritains fanatiques, pincés, grimaçants ». Ce tableau reste avant tout une représentation du caractère inébranlable de l'esprit pionnier américain.

Pour terminer, je vous dirai quelques mots de **La fable de Parson Weems (1939)**, œuvre chargée d'histoire, que j'affectionne particulièrement. Il s'agit d'un épisode de l'enfance de George Washington inventé par son biographe Parson Weems et destiné à montrer les qualités de ce grand homme : « George Washington and the Cherry Tree ». Parson est devant les rideaux rouges qui encadrent la scène. George Washington reconnaît avoir abattu un cerisier avec une hachette et le confesse à son père. On voit des esclaves à la cueillette à l'arrière-plan à gauche. George Washington enfant **ne ment pas et préfère assumer ses actes**. Ce tableau se trouve au musée Amon Carter de Fort Worth (Texas.)

A bientôt, pour évoquer le non moins célèbre Edward Hopper.



Les bonnes recettes de Tante Octavie



Brownies aux noix de pécan

Proportions pour 6 personnes

2 œufs – 100 g de beurre – 100g de chocolat noir – 60 g de farine
120 g de cassonade – 100 g de noix de pécan grossièrement hachées

Préparation 20 minutes – Cuisson : 20 minutes

Préparation

- 1) Casser le chocolat en morceaux. Les placer, dans une casserole avec le beurre en morceaux, au bain-marie pas trop chaud et faire fondre en remuant jusqu'à obtention d'une crème lisse. Retirer du feu.
- 2) Fouetter les œufs avec la cassonade puis ajouter la crème au chocolat.. Mélanger soigneusement.
- 3) Incorporer la farine et les noix hachées en joutant alternativement une cuillère de chaque en mélangeant au fur et à mesure pour obtenir une pâte homogène.
- 4) Préchauffer le four à 180° C.
- 5) Beurrer un moule carré de 20 cm de côté et recouvrir le fond de papier sulfurisé. Verser la pâte dans le moule et enfourner pour 20 minutes.
- 6) Sortir le gâteau du four et le laisser refroidir avant de démouler. Couper en petits pavés et servir.

